



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 027-212704779-20221222-DL59_2022-DE



Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 décembre 2022 à 19h00 - Date de convocation : 16 décembre 2022

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. CARRIER), INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 59/2022 – DOSSIER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PASSAGE LED – SUBVENTION DSIL

M. le Maire explique au conseil que dans le cadre des économies d'énergie, il convient de procéder au changement de trois candélabres et au passage aux ampoules LED pour l'éclairage public dans les rues suivantes :

- chemin des Pieds Corbons
- rue des Barillets
- ruelle de la Fosse et bas de la rue Robert Connan
- rue du Cailloutin
- rue de la Marette
- route du Val

Le coût de ces travaux s'élèverait à 15 200 € HT et pourraient être subventionnés par la DSIL.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de réaliser les travaux et de présenter une demande de subvention DSIL
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement



Le Maire, Pascal MAINGUY